

**COMPTE RENDU PARTIEL
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 05 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq janvier, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

Présents : Mme N. JOVENIAUX, Mme B. BLAIN, Mme S. GAUTHIER, M. D. HOARAU, Mme B. PRÉVOST, Mme S. TILLAY, M. J.P MATHIEU, M. A. BUFFONI, Mme M. MOUSSET, M. D. HÉNAULT.

Absents :

Mme M.N DEFORGES donne procuration à Mme N. JOVENIAUX

M. F. CAUCHOIS donne procuration à M. J.P MATHIEU

Mme F. JAMET donne procuration à Mme M. MOUSSET

Mme M.S VENNEKENS donne procuration à Mme S. GAUTHIER

Secrétaire de séance : Mme B. PRÉVOST

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 04 octobre 2022

Objet : 2023/01 - Dispositif SECOURS EXCEPTIONNEL

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'une administrée laquelle sollicite une participation de la part de la commune pour le règlement de ses factures cantine de novembre et décembre 2022 d'un montant de 97,75 €.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné les ressources de l'intéressée :

↳ **DÉCIDE à l'unanimité** de prendre en charge la somme de 97,75 €.

Cette somme sera versée directement au budget de la commune.

↳ **DÉCIDE à l'unanimité** de prendre en charge les factures de cantine de l'enfant scolarisé à l'école maternelle jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet : 2023/02 - Dispositif ENERGIE

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'une administrée laquelle sollicite une participation de la part de la commune pour le règlement de ses échéances EDF impayées de novembre et décembre 2022 d'un montant total de 294,00 €.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné les ressources de l'intéressée :

↳ **DÉCIDE à l'unanimité** de prendre en charge la somme de 294,00 €.

Cette somme sera versée directement à EDF.

Vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fin de la séance :20h00

Fait à Chevilly, le 12 janvier 2023

La Secrétaire de séance,
Mme B. PRÉVOST



Le Maire,
Hubert JOLLIET

